

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par le soussigné que le conseil municipal entendra le **lundi 1 décembre à 19h30** la demande de dérogation mineure déposée :

- pour le **625 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines** et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser que le garage demeure implanté à une distance de 0,8 mètre de la marge arrière, alors que le Règlement de zonage no 2010-003, en vigueur depuis mars 2011, exige une marge arrière de 1 mètre.

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour précédent cette séance du conseil, par courriel au **inspection@regiegeant.ca** et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 10E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.



Mme Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière